

Schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Nord Pas de Calais

Octobre 2012



SOMMAIRE

1- LES VALEURS DU SCHÉMA	3
2- L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE DANS LE NORD-PAS DE CALAIS, DES POTENTIELS À STRUCTURER ET À VALORISER	4
3- UNE LARGE CONSULTATION POUR UNE CO-CONSTRUCTION	4
4- LE CONTENU DU SCHÉMA RÉGIONAL.....	5
4.1- UN CADRE POUR L'ACTION	5
4.2- LES AMBITIONS DU SCHÉMA	5
4.2.1- <i>Ambition 1 : Favoriser l'accès et la réussite de tous, à tous les âges dans l'enseignement supérieur.....</i>	<i>6</i>
4.2.1.1- Objectif 1 : Poursuivre la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.....	6
4.2.1.2- Objectif 2 : Permettre la réussite de tous les publics	7
4.2.1.3- Objectif 3 : Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et contribuer au développement économique	8
4.2.1.4- Objectif 4 : Soutenir l'ouverture à l'international de l'enseignement supérieur.....	8
4.2.1.5- Objectif 5 : Développer la médiation scientifique auprès de tous les publics.....	9
4.2.2- <i>Ambition 2 : Structuration d'une recherche de haute qualité, sa valorisation et l'innovation</i>	<i>10</i>
4.2.2.1- Objectif 1 : développer une politique partenariale forte au service de la recherche.....	10
4.2.2.2- Objectif 2 : définir des domaines thématiques d'intérêt prioritaire	11
4.2.2.3- Objectif 3 : Développer une politique active d'accueil et d'ancrage des chercheurs.....	12
4.2.2.4- Objectif 4 : Accroître la visibilité de la recherche et des chercheurs du Nord-Pas de Calais et encourager son ouverture à l'international.....	13
4.2.2.5- Objectif 5 : Créer des espaces de dialogue et de débats entre la science et la société.....	13
4.2.3- <i>Ambition 3 : Promouvoir le développement de campus durables, attractifs et solidaires.</i>	<i>14</i>
4.2.3.1- Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie des étudiants, des chercheurs et des personnels	14
4.2.3.2- Objectif 2 : Développer des conditions matérielles favorables - Combattre la précarité économique.....	15
4.2.3.3- Objectif 3 : Renforcer les liens entre campus et villes, entre campus et entreprises.....	15
4.2.3.4- Objectif 4 : Mettre en place une politique de développement durable sur les campus	16
<i>Ambition 4 : Construire une Euro-région de l'enseignement supérieur et de la recherche.</i>	<i>17</i>
4.2.3.5- Objectif 1 : Nouer des coopérations permanentes avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur de l'Europe du Nord	17
4.2.3.6- Objectif 2 : Créer un espace transfrontalier intégré d'enseignement supérieur et de recherche.....	18
4.2.3.7- Objectif 3 : Promouvoir le développement et le rayonnement du « Réseau Nord Européen des Universités »	18
5- LA GOUVERNANCE	20

1- Les valeurs du schéma

L'enseignement supérieur et la recherche sont des facteurs déterminants pour la transformation économique, sociale, culturelle et environnementale du Nord Pas de Calais.

La finalité de la recherche et de l'enseignement supérieur est de faire progresser la connaissance et l'approfondissement des savoirs, au bénéfice des citoyens et de la société toute entière. Combinés à une réflexion approfondie sur l'impact des découvertes et sur leurs conséquences (sociales, économiques, environnementales...), ce sont de formidables moteurs de compréhension du monde et de progrès.

Ce que sera notre société demain dépend pour une grande part de ce qui se passe aujourd'hui dans les laboratoires et les universités. C'est pourquoi il convient de réaffirmer les valeurs qui nous rassemblent :

- L'accompagnement du progrès social (en permettant l'accès du plus grand nombre au plus haut niveau possible de connaissances dans un esprit d'égalité des chances)
- La volonté de répondre aux défis de la société de demain et de s'inscrire dans une démarche de développement durable en plaçant l'humain au cœur des finalités visées
- L'affirmation de l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement des territoires
- Le développement harmonieux des territoires, ce qui implique leur participation à une gouvernance commune, la possibilité pour chacun de s'intégrer à une stratégie régionale coproduite et de participer, à la hauteur de ses moyens et de son positionnement, à sa mise en œuvre
- L'attachement à l'indépendance des chercheurs et des enseignants
- La volonté de parvenir à un positionnement visible de l'enseignement supérieur et de la recherche Nord-Pas de Calais au niveau national et international
- Le renforcement des liens et des relations entre le monde de la recherche et la société, associant des lieux de dialogues, de débats, de co-construction à une gouvernance ouverte à mettre en place

2- L'enseignement supérieur et la recherche dans le Nord-Pas de Calais, des potentiels à structurer et à valoriser

Le Nord-Pas de Calais est la troisième région de France (hors Ile de France) en nombre d'étudiants répartis sur 6 universités publiques, la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille, et 26 grandes écoles, implantées sur 25 sites d'Enseignement supérieur et de recherche. Sept organismes de recherche publique sont également présents dans le Nord-Pas de Calais.

Une politique de maillage et de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur a été entreprise depuis 20 ans avec succès. Elle est portée par la volonté des collectivités d'être des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui est une force et nécessite la recherche de cohérence entre les politiques et les acteurs.

La qualité scientifique régionale est reconnue dans plusieurs domaines. Cependant la faiblesse quantitative de la recherche publique et plus encore de la recherche privée, au regard d'un déficit récurrent de moyens, limite les capacités régionales de compétitivité internationale.

La visibilité nationale et internationale de nos forces de recherche reste insuffisante, confirmée par les performances contrastées aux résultats du Programme Investissements d'Avenir, ou par les difficultés à accéder à des programmes d'excellence (comme l' « European Research Council »).

La nécessité de l'élaboration d'une stratégie partagée et visible en matière d'enseignement supérieur et de recherche est reconnue par une majorité des acteurs. Une coordination opérationnelle reste à développer.

3- Une large consultation pour une co-construction

Le Schéma Régional est élaboré sur la base d'une large concertation des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du Nord Pas-de-Calais. Le schéma est co-construit par la Région, les Collectivités Territoriales et le PRES en association avec l'Etat.

Des Assises régionales ont été organisées de juin 2011 à juin 2012. Animées par une assistance à maîtrise d'ouvrage¹, les assises ont réuni plus de mille personnes ayant participé activement aux 18 réunions organisées (réunion plénière de lancement en juin 2011, réunion sur la structuration régionale en mai 2012, 16 réunions et ateliers thématiques sur les quatre territoires régionaux : Littoral, Hainaut Cambrésis, Artois et Métropole). Près de cinquante contributions ont par ailleurs été déposées sur le site internet dédié aux assises (<http://www.apres-npdc.fr>).

¹ DMS Conseil

4- Le contenu du Schéma Régional

4.1- Un cadre pour l'action

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est un document cadre concerté avec l'ensemble des acteurs régionaux dans le cadre d'un processus large : les *Assises régionales pour la recherche et l'enseignement supérieur*. Sans exclusive d'autres contributions, il constitue une référence pour l'élaboration des stratégies d'enseignement supérieur et de recherche en Nord-Pas de Calais propre aux institutions et aux acteurs de ce domaine, ou partagée avec eux.

Il se déclinera dans les politiques menées par chacun ainsi que dans les contractualisations entre institutions et acteurs. Il a bien entendu vocation à être enrichi au fil du temps, au fur et à mesure des évolutions constatées.

Le Schéma favorise la concertation et le dialogue régulier entre toutes les parties prenantes, y compris le monde économique (entreprises, partenaires sociaux...) et la société civile organisée ; il permet d'affirmer le soutien des collectivités territoriales à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Il vise à développer une dynamique nouvelle, afin de répondre aux besoins spécifiques :

- des populations (accès et réussite aux études supérieures, insertion professionnelle, lisibilité des offres de formation, formation tout au long de la vie.....)
- des entreprises (transfert de technologies, formation professionnelle continue...)
- des territoires du Nord-Pas de Calais, qui doivent jouer pleinement leur rôle dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Région et l'État sont les co-animateurs de cet espace de concertation régional en y associant le PRES.

4.2- Les ambitions du schéma

Le Schéma Régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) est construit autour de quatre ambitions interdépendantes :

- Favoriser l'accès et la réussite de tous, à tous les âges dans l'enseignement supérieur
- Structurer une recherche de haute qualité, sa valorisation et l'innovation
- Promouvoir le développement de campus durables, attractifs et solidaires
- Construire une Euro-région de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les ambitions du SRESR intègrent et complètent les autres schémas et stratégies régionales (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), Stratégie Régionale de Recherche et d'Innovation (SRRI), Contrat de Plan Régional Des Formations Professionnelles (CPRDFP), Schéma des Formations Initiales).

4.2.1- Ambition 1 : Favoriser l'accès et la réussite de tous, à tous les âges dans l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur en région Nord-Pas de Calais est confronté à deux priorités :

- augmenter le nombre de jeunes bacheliers en particulier des filières générales, pour permettre leur réussite dans un parcours d'enseignement supérieur et favoriser leur insertion professionnelle
- faire face à la baisse des inscriptions à l'université. Cette baisse est une conséquence de l'évolution démographique mais est aussi liée à une forte attractivité des filières courtes (BTS-IUT) et des filières à débouchés professionnels assurés (médecine, droit, paramédical). Par ailleurs on observe depuis une décennie une désaffection globale pour les sciences. Ces baisses concernent l'ensemble des sites régionaux d'enseignement supérieur

L'enjeu majeur est de renforcer les universités sur les territoires en développant leurs spécificités tout en optimisant l'offre régionale de formation.

L'accès à l'enseignement supérieur pour tous, à tous les âges, sur le territoire régional passera par :

- une meilleure lisibilité de l'offre de formation régionale (cartographie des formations)
- un appui aux dispositifs d'orientation active
- un renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur en soutenant son rayonnement international
- le développement de la médiation scientifique pour rendre attractive les carrières scientifiques
- l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et des personnels
- des solutions de mobilité infra régionale des étudiants et des enseignants
- le développement de la formation tout au long de la vie

La réussite pour tous et à tous les âges s'appuiera sur :

- des innovations pédagogiques,
- le développement des dispositifs d'accompagnement et des dispositifs passerelles,
- la généralisation des liens avec les entreprises (stages, apprentissage, formation en alternance, formation professionnelle continue).

4.2.1.1- Objectif 1 : Poursuivre la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur

La région se caractérise par une durée d'étude plus courte qu'ailleurs et un taux d'accès à l'enseignement supérieur moins systématique pour les bacheliers. Les boursiers sur critères sociaux sont également plus nombreux que dans les autres régions (35% en Nord Pas de Calais, soit 4 points de plus que la moyenne nationale¹).

¹ Source : ORES – Observatoire régional des études supérieures

Depuis 20 ans, l'implantation de nouvelles universités en dehors de la métropole lilloise a permis de démocratiser l'accès de l'enseignement supérieur à toute la population. La priorité est de faciliter, par un maillage territorial des établissements, l'accès aux plus défavorisés.

Leviers envisagés

- Améliorer la cohérence territoriale des filières (cartographie régionale) permettra une meilleure lisibilité de l'offre de formation, au niveau des licences et des masters. Il convient d'encourager la coopération entre les établissements pour la création de parcours et de modules complémentaires ou partagés. Pour ce faire des moyens d'ingénierie et de communication doivent être mis en place. La création de bourses de mobilité pour les étudiants et pour les enseignants permettra de compléter le dispositif en compensant d'éventuelles difficultés engendrées par cette nouvelle cartographie.
- Renforcer, sur le plan qualitatif et quantitatif les dispositifs d'orientation existants permettra une orientation plus pertinente des jeunes. L'augmentation de l'accès des bac Pro et technique en BTS et en IUT, et des bac généraux à l'université doit être effective.
- Développer les liens lycées-universités (accueil dans les universités, liens avec les familles, acquisition de méthodologies...).

4.2.1.2- Objectif 2 : Permettre la réussite de tous les publics

Les causes d'échec dans le parcours L1-L2-L3 sont identifiées : erreurs d'orientation, décrochages culturels, économiques, etc. Il s'agira de renforcer les dispositifs de lutte contre l'échec déjà mis en place et soutenus par les différents acteurs (universités, écoles, collectivités et rectorat). Une attention particulière sera portée aux dispositifs d'accompagnement individualisés.

De même, des passerelles entre filières courtes et longues sont nécessaires afin de fluidifier les parcours et de permettre à chacun de poursuivre les études supérieures au rythme qui lui convient.

Enfin, des passerelles vers les formations supérieures doivent aussi être accessibles pour ceux qui n'y ont pas eu accès lors de leur formation initiale ou qui souhaiteraient pouvoir en bénéficier au cours de leur carrière. Dans la région il existe un véritable savoir faire en matière de formation tout au long de la vie et une volonté politique de monter en compétences le niveau de la population.

Leviers envisagés

- Soutenir les innovations pédagogiques (moyens de conception et de mise en œuvre) au bénéfice de tous les étudiants...
- Mettre en œuvre des dispositifs de type années de transition, de semestres zéro, d'années de rupture, ou de licences passerelles
- Développer et soutenir les dispositifs d'accompagnement individualisé : créer au sein des établissements les postes de moniteurs étudiants, de tuteurs, délivrer des bourses de continuité d'études pour les étudiants de cycles courts....

- Soutenir des initiatives en direction des personnes ayant interrompu leurs études (guide régional de la reprise d'études), promotion de la formation tout au long de la vie.
- Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes handicapées (aménagement de locaux, ressources pédagogiques accessibles à distance ou adaptées aux handicaps,, accompagnements individualisés)

4.2.1.3- Objectif 3 : Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et contribuer au développement économique

Les liens entre acteurs économiques et enseignement supérieur sont dans certaines filières universitaires, insuffisamment développés pour assurer les formations dans des domaines correspondant aux besoins des acteurs économiques et ainsi permettre l'insertion professionnelle sur les territoires, des étudiants formés.

Dans le cadre de leurs stratégies, les établissements doivent renforcer les services de relations avec les entreprises, en ayant notamment une démarche pro-active auprès des employeurs.

Leviers envisagés :

- Développer une politique attractive et efficace de stages tout au long du cursus universitaire
- encourager l'alternance et l'apprentissage
- Mettre en place des parcours de Formation Tout au Long de la Vie
- Développer une communication accrue auprès des entreprises (Guides, Salons, opérations portes ouvertes et forums permettant aux acteurs de se rencontrer)
- Former à l'entrepreneuriat
- Lutter contre les discriminations dans l'insertion professionnelle
- Développer les démarches d'aide à l'insertion des diplômés et des non diplômés
- Inclure dans la formation doctorale des modules de préparation à l'insertion professionnelle (doctorales, utilisation des dispositifs d'insertion des doctorants, développement des dispositifs de type CIFRE...)

4.2.1.4- Objectif 4 : Soutenir l'ouverture à l'international de l'enseignement supérieur

Accueillir des étudiants d'autres pays et encourager les étudiants du Nord-Pas de Calais à suivre une partie de leurs études à l'étranger sont des facteurs indispensables d'ouverture au monde, de développement personnel et d'attractivité de nos établissements. L'ouverture à l'international repose sur l'accessibilité des formations d'excellence (visibilité de l'offre et conditions d'accueil), et sur le développement des formations autour des laboratoires de recherche de haute qualité. Le soutien envers des initiatives euro régionales sera favorisé.

Leviers envisagés :

- Soutenir le développement de cursus bilingues et de doubles-diplômes,
- Améliorer l'accueil et le recrutement des étudiants internationaux (Co master, Co tutelles de thèses, logement, services),
- Développer l'apprentissage des langues (y compris le français pour les étudiants étrangers)
- Soutenir et aider au montage de dossiers Erasmus Mundus
- Encourager et soutenir la mobilité sortante
- Développer les bourses de mobilité entrante

4.2.1.5- Objectif 5 : Développer la médiation scientifique auprès de tous les publics

Les Universités doivent être des vitrines du savoir et des connaissances, ouvertes à tous les publics. La diffusion des connaissances scientifiques et techniques fait partie de leurs missions.

La médiation scientifique, prioritairement auprès des publics scolaires et de leurs familles vise à développer l'attrait des jeunes pour les sciences et ainsi renforcer l'attractivité des carrières scientifiques.

Elle repose sur des actions de proximité, notamment à travers des interventions d'enseignants chercheurs dans les établissements du secondaire, en coordination avec le dispositif de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI).

La priorité est de coordonner les moyens et les ressources régionales afin de répondre au mieux aux demandes des établissements scolaires. L'accroissement de la visibilité des nombreuses initiatives en Région (une des régions les plus fournies en termes de CSTI) et de leur accessibilité sont à même de contribuer fortement à cet objectif ambitieux.

La constitution du pôle territorial de culture scientifique et technique et la mise en réseau de l'ensemble de ses acteurs permettra d'amplifier les actions dans ce domaine.

Leviers envisagés

- Faire des Learning Centers des lieux d'animation et de diffusion de la culture scientifique
- Mutualiser les ressources existantes (répertoire des ressources, sites web ...)
- Promouvoir les démonstrateurs (CSTI, Plate formes),
- Développer l'Université Numérique dans sa dimension de diffusion des connaissances et savoirs vers tous les publics

4.2.2- Ambition 2 : Structuration d'une recherche de haute qualité, sa valorisation et l'innovation

Le développement d'une société de la connaissance repose sur un développement équilibré de plusieurs composantes : la formation, la recherche et l'innovation. Le respect de la liberté académique et le soutien à une recherche fondamentale sont indispensables à la génération de nouvelles connaissances qui seront d'ailleurs pour certaines sources d'innovation.

La recherche doit aussi se faire en lien avec le développement économique et social des territoires et intégrer les enjeux environnementaux. Dynamiser l'articulation entre recherche-enseignement supérieur et innovation, renforcer les liens entre innovation et développement économique sont autant d'éléments essentiels au développement régional.

Cette ambition s'appuie sur la volonté de :

- renforcer des partenariats conduisant à une meilleure visibilité de l'organisation régionale et la définition d'une véritable politique de site(s),
- identifier des domaines d'intérêt prioritaire de recherche répondant à des enjeux sociétaux forts liés notamment au développement des territoires et permettant un positionnement différencié,
- développer des conditions d'accueil des chercheurs et des personnels pour favoriser leur implantation,
- mettre en œuvre une politique de mise en valeur de la recherche régionale,
- développer la mobilité et les partenariats internationaux,
- créer des espaces de dialogue autour de la science entre la société civile et les acteurs scientifiques,

l'ensemble donnant une véritable identité et visibilité à la recherche régionale.

Ces objectifs sont affirmés en cohérence avec les stratégies de recherche européenne et nationale et serviront de cadre à l'élaboration de la stratégie régionale de la recherche.

4.2.2.1- Objectif 1 : développer une politique partenariale forte au service de la recherche

En s'appuyant sur les stratégies propres à chacun des établissements, le schéma ambitieux de promouvoir le développement de la concertation entre les acteurs de la recherche (établissements, organismes de recherche ; Alliances), les collectivités et le monde économique. L'intensification du partenariat avec les organismes de recherche, la recherche de collaborations dans le cadre de partenariats publics privés, la synergie avec les stratégies des collectivités sur les territoires, l'ouverture à l'international doivent concourir à densifier la recherche publique. La visibilité de la recherche en région passe par la définition de véritables politiques de site pouvant déboucher sur des contractualisations.

Leviers envisagés :

- Soutenir les laboratoires et les infrastructures de recherche de la région dans les domaines reconnus au niveau européen et national, en articulation avec la stratégie nationale de recherche et innovation
- Densifier l'effort de recherche publique en contractualisant avec les organismes de recherche et en attirant de nouveaux talents

- Développer des structures de coopération régionale
- Soutenir les cursus et laboratoires d'envergure internationale
- Développer des structures de recherche publiques-privées (laboratoires mixtes, centres technologiques)
- Mettre en place les outils mutualisés : ingénierie de projets ...
- Développer des actions de communication pour renforcer la visibilité des sites de recherche

4.2.2.2- Objectif 2 : définir des domaines thématiques d'intérêt prioritaire

Plusieurs études ont permis d'identifier les forces et faiblesses de la recherche de la région Nord-Pas-de-Calais. « La recherche universitaire est bien positionnée en STIC, Sciences de l'ingénieur, Mathématiques et en SHS. Tous les secteurs de la recherche scientifique sont présents avec une masse critique importante dans les domaines de : biologie/santé, TIC, transports, chimie des matériaux et sciences de l'univers. ¹ »

De nombreuses réflexions régionales ont structuré directement ou indirectement le paysage de la recherche, construisant des segmentations au travers :

- du Contrat de Projet Etat Région (CPER) avec les 10 projets phares (cancer et innovations thérapeutiques, diabète, démences et maladies neurologiques et mentales, le médicament, le campus de recherche en intelligence ambiante, le CISIT transport, l'IRENI environnement, le pôle chimie et matériaux pour le développement durable, le génie électrique MEDEE, et les sciences humaines et sociales (MESHs))
- de la Stratégie Régionale de Recherche et d'Innovation (SRRI) reposant sur 11 Domaines d'Activités Stratégiques (matériaux avancés, bâtiments éco constructions, transport ferroviaire, automobile, commerce du futur, image et création numérique, E-santé, Santé, nutrition alimentation, Traitement des déchets sites et sols pollués, Energie Electronique de puissance, Mécanique). À la demande de la commission européenne, la SRI avait pour vocation d'intégrer et de préciser les problématiques Recherche et Innovation, pour actionner les financements européens.
- de la politique des pôles : 7 pôles de compétitivité (I-trans, Nutrition Santé Longévité (NSL), UpTex, Aquimer, PICOM, MAUD, TEAM2) et 14 pôles d'excellence (Agro alimentaire, automobile, bois, BTP, éco activités, énergie, image, logistique, mécanique, plasturgie, santé, textile et mode, ubiquitaires, ferroviaire)
- des résultats régionaux du PIA (7 labex, 10 equipex, 1 IRT, 1 IEED, 1 IDEFI, 1 SATT)

Dans un contexte de changements sociétaux de plus en plus rapides et complexes, l'objectif est aussi d'identifier et d'explorer les enjeux des mutations multiples auxquelles notre société est confrontée (mutations sociologiques, culturelles, financières, sanitaires, environnementales, technologiques, politiques, ...). Une attention particulière sera portée aux travaux visant à valoriser et transférer les résultats de ces recherches auprès des entreprises et de la société civile.

Il convient maintenant en s'appuyant sur la dynamique partenariale reprise dans l'objectif précédent, de croiser ces différents niveaux et d'identifier les domaines de recherche d'intérêt prioritaire en lien avec les enjeux régionaux forts. Il sera particulièrement

¹ In STRATER Nord Pas de Calais 2011 page 29

important de favoriser les approches interdisciplinaires et de mettre la recherche en Sciences humaines et sociales au cœur de ce processus.

La définition de domaines d'intérêt prioritaire, en cohérence avec les enjeux sociétaux et environnementaux inscrits dans les stratégies européennes (Horizon 2020 et Politique de cohésion) et nationales (SNRI), doit permettre d'affirmer un positionnement différencié de la recherche du Nord Pas de Calais.

Enfin, l'identification de domaines d'intérêt prioritaire ne doit pas empêcher l'émergence de nouvelles thématiques de recherche ou de soutenir des projets originaux ne s'inscrivant pas dans ces domaines.

Leviers envisagés:

- Favoriser les lieux d'échanges entre disciplines avec une attention particulière accordée aux Sciences humaines et sociales
- Favoriser les travaux de veille et de prospective
- Développer les appels à projet de recherche dans le domaine des Sciences humaines et sociales
- Soutenir les réseaux régionaux de recherche sur des thématiques phares dans les territoires
- Soutenir des équipes pluridisciplinaires dans les territoires
- Développer une recherche, notamment technologique, en liaison avec les besoins et les caractéristiques des territoires
- Développer des lieux d'interface entre la recherche et le monde économique : plateformes technologiques, centres de ressources technologiques

4.2.2.3- Objectif 3 : Développer une politique active d'accueil et d'ancrage des chercheurs

L'une des faiblesses de la recherche régionale est la sous représentation du personnel de recherche et notamment des chercheurs d'organismes en région Nord Pas de Calais. Par ailleurs la région est marquée par un pourcentage de doctorants faible par rapport à la moyenne nationale. La volonté de soutenir la recherche en région doit passer par le développement d'une politique active et concertée d'accueil et d'ancrage des chercheurs, avec un focus particulier sur les jeunes chercheurs et les doctorants.

L'ancrage des chercheurs en région sera favorisé par l'amélioration des conditions de travail et de l'environnement de recherche : plateaux techniques, personnel d'accompagnement qualifié, dynamique scientifique de campus, ouverture internationale des structures d'accueil. Il faut aussi créer les conditions matérielles d'accueil pour le chercheur et sa famille.

Leviers envisagés :

- Améliorer l'accueil du chercheur et sa famille (accès au logement, école, crèches, recherche d'emploi pour le-la conjoint-e),
- Créer des financements réservés à l'implantation de jeunes chercheurs et à la structuration de nouvelles équipes
- Augmenter le nombre d'allocations de recherche pour les doctorants
- Développer le monitorat d'entreprise (CERISE) et les contrats de type CIFRE
- Améliorer l'insertion professionnelle des doctorants/docteurs

4.2.2.4- Objectif 4 : Accroître la visibilité de la recherche et des chercheurs du Nord-Pas de Calais et encourager son ouverture à l'international

L'internationalisation de la recherche est une condition d'attractivité et de visibilité incontournable. Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche régional se caractérise par des cursus et des laboratoires de haut niveau, rayonnant bien au-delà des frontières régionales. Ce rayonnement est un facteur majeur d'attractivité. La promotion de ce potentiel doit faire l'objet d'une politique de communication pour valoriser l'existant auprès des publics régionaux et extra régionaux, et d'un soutien spécifique aux équipes les plus en pointe.

Leviers envisagés:

- Mettre en œuvre une politique de communication spécifique à la recherche : soutien à la participation des équipes régionales à des opérations / manifestations / publications internationales, aide à l'insertion dans les réseaux internationaux, communication de portée internationale sur la recherche régionale
- Soutenir les cursus et laboratoires d'envergure internationale, et les projets à vocation internationale
- Encourager la formalisation et le développement de réseaux internationaux de recherche sur les thématiques prioritaires
- Mettre en place des chaires internationales
- Développer des moyens d'ingénierie professionnalisés (analyse stratégique et ingénierie de projet) afin de permettre aux équipes de recherche de répondre activement aux appels à projets nationaux et européens

4.2.2.5- Objectif 5 : Créer des espaces de dialogue et de débats entre la science et la société

La science et la société ont vocation à entretenir une relation dynamique, en pleine mutation, au service d'une démocratie de la connaissance et de l'innovation partagée par tous.

L'appropriation sociale de la science et la mise en débats des sujets à caractère scientifique et technologique est un enjeu démocratique en même temps qu'un moyen de promouvoir des choix éclairés.

Le développement de recherches indépendantes et participatives s'intéressant aux préoccupations de la société civile revêt une importance majeure.

Leviers envisagés :

- Développer des actions directes entre les citoyens et les scientifiques, en s'appuyant sur des programmes comme « Chercheurs-Citoyens » et plus généralement le concept de « boutiques de sciences » qui permettent l'installation d'organisations de recherche proches des besoins de la collectivité et répondant aux besoins des citoyens, des ONG, ...)
- Créer des lieux de débats et d'expression scientifiques afin de nourrir l'échelon régional du dialogue entre science et société (prise de position académique sur des sujets de société, débat citoyen...)

4.2.3- Ambition 3 : Promouvoir le développement de campus durables, attractifs et solidaires

La qualité de vie étudiante influe de manière déterminante sur la réussite des études, ainsi que sur l'épanouissement et l'autonomie des jeunes. Avec plus de 150 000 étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, le Nord-Pas de Calais est au 3^e rang des régions françaises en nombre d'étudiants (hors île de France).

La qualité de l'accueil des étudiants, mais aussi des personnels et des chercheurs, a un rôle déterminant sur l'attractivité des sites d'enseignement supérieur et de recherche régionaux.

Le développement durable sera la toile de fond de cette ambition. Les stratégies des établissements d'Enseignement supérieur et de recherche doivent intégrer pleinement cette dimension tant au niveau de la formation que de la recherche et de la gestion des campus.

Les trois enjeux prioritaires sont la qualité de l'accueil, les conditions socio-économiques de la vie étudiante, l'intégration des campus dans leur territoire et la mise en place d'une politique de développement durable. Le nécessaire rattrapage en termes de logement social étudiant sera réaffirmé.

4.2.3.1- Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie des étudiants, des chercheurs et des personnels

A qualité de diplôme égal, le choix d'un établissement d'Enseignement supérieur et de recherche est de plus en plus guidé par un « environnement favorable » en termes de logement, de lien social et de services autour des études. Une approche globale et coordonnée des conditions d'accueil des étudiants et des personnel autour d'un ensemble de services doit favoriser la vitalité des campus ouverts tout au long de l'année à un large public.

La réalisation d'un accueil intégré des étudiants sur les campus, associant scolarité, accès aux ressources documentaires, accessibilité à des services divers dont la santé, réunis ou non dans des maisons de l'étudiant, doit faire l'objet d'une réflexion sur tous les sites.

Leviers envisagés

- Développer les bureaux d'accueil universitaire
- Promouvoir la création de « Maisons de l'étudiant » permettant l'accès à des services intégrés (crèches, épicerie solidaires, commerces, lieux d'études et de documentation, santé et prévention, accès aux soins, accès aux ressources numériques et aux ressources documentaires, label handi-accueillant)
- Établir un diagnostic territorial d'accessibilité des logements étudiants et capitaliser ces informations dans un observatoire régional
- Mettre en place une labellisation des logements étudiant dans le secteur privé
- Développer la répartition pertinente du logement social étudiant sur le territoire

4.2.3.2- Objectif 2 : Développer des conditions matérielles favorables - Combattre la précarité économique

Les conditions économiques des étudiants du Nord-Pas de Calais sont particulières : nombre d'étudiants boursiers supérieur à la moyenne nationale, recours massif à l'hébergement chez les parents, développement important du salariat étudiant, décrochage et faible taux de transformation licence master. Il existe un lien entre les conditions économiques dans lesquelles s'effectuent des études et le taux d'échec (décrocheurs précoces en 1^{ère} année, redoublement, filières courtes, faible taux de transformation entre licence master). Dans un budget étudiant, la part des aides (bourses) représente globalement 20 %, complété par 25 % d'aides familiales et 55 % de ressources provenant de l'étudiant lui-même (étudiant salarié).

Leviers envisagés

- Favoriser le développement d'emplois « étudiants » sur les campus et permettre ainsi de dynamiser l'offre de service tout en soutenant l'économie étudiante.
- Lutter contre les inégalités face aux besoins de santé que ce soit en aidant à adhérer à une mutuelle ou par le développement de structures de soins (centres de soins en coopération avec l'offre libérale, services de médecine préventive universitaire). Il s'agit de garantir l'égalité de l'accès aux soins des étudiants sur l'ensemble du territoire régional.
- Poursuivre les aides directes déjà mises en œuvre (logement, transport, bourses d'études, de thèse...).

4.2.3.3- Objectif 3 : Renforcer les liens entre campus et villes, entre campus et entreprises

L'intégration de la vie étudiante dans la ville universitaire est un facteur d'animation et de lien social. L'enjeu est de soutenir les initiatives et projets dont les objectifs et les moyens (dans les domaines des transports, de la santé, de la culture, du sport, de l'économie locale) contribuent à établir un lien durable entre vie étudiante, vie sociale et vie économique. L'intégration de la vie universitaire dans la ville avec des campus plus ouverts, particulièrement au grand public et aux entreprises favorisera l'attractivité des campus et des territoires sur lesquels ils sont implantés.

Leviers envisagés

- Valoriser l'engagement étudiant dans la vie sociale locale (engagement associatif, implication dans des actions citoyennes, ...)
- Encourager les activités culturelles, sportives, Pass culture, ...
- Ouvrir les campus aux entreprises et sur les quartiers environnants : Learning Centers, zones d'activités entreprises à proximité des campus, mutualisation des infrastructures scientifiques, culturelles, sportives et de restauration, ...
- Proposer une offre diversifiée de transport sur les sites en favorisant l'inter-modalité

4.2.3.4- Objectif 4 : Mettre en place une politique de développement durable sur les campus

Lieux de travail, lieux de vie, lieux d'études, chaque campus du Nord-Pas de Calais constitue un environnement quotidien pour des dizaines de milliers de personnes. La gestion des espaces (bâti ou non), les déplacements, l'implication des parties prenantes, les consommations de ressources et d'énergie, etc sont autant de facteurs de progrès vers la construction d'une société plus responsable, conciliant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

L'enjeu est que les campus deviennent des lieux exemplaires de mise en pratique, de formations et de recherche sur le développement durable.

Leviers envisagés:

- Soutenir la mise en place d'Agendas 21 dans les Universités
- Développer la réhabilitation des bâtiments (notamment sur le plan thermique)
- Mettre en place des plans de déplacement d'établissement, en concertation étroite avec les personnels et les étudiants
- Faire des campus des lieux de recherche et d'expérimentation (par exemple sur les réseaux de fluides, les énergies renouvelables, la préservation des ressources ...)
- Développer les liens avec les PLDE (Plans locaux de développement économique) et , le Plan vert Campus (espace de dialogue universités-territoires)

4.2.4- Ambition 4 : Construire une Euro-région de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La situation frontalière de la région Nord Pas de Calais constitue un atout au service de l'accroissement de son attractivité et de son potentiel de recherche et d'enseignement supérieur. En nouant des partenariats avec les universités de Gand, Mons, Leuven et l'université du Kent ainsi que leurs centres de recherche associés, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Nord Pas de Calais peuvent intensifier leurs efforts de recherche, attirer des chercheurs et des étudiants séduits par cette dimension transfrontalière, augmenter leur rayonnement international et les retombées financières et d'image associées.

La construction d'une Euro-région de l'enseignement supérieur et de la recherche, à partir des coopérations transfrontalières existantes puis par la mise en œuvre d'une stratégie de développement commune, représente un puissant vecteur d'intégration et de développement susceptible de fixer sur notre territoire une population jeune, multilingue et diplômée. Elle entre en résonance avec la volonté de soutien à la création ou à la venue d'entreprises à haute valeur ajoutée. Elle est de nature à servir de creuset à une nouvelle identité interrégionale des territoires riverains de la mer du Nord.

4.2.4.1- Objectif 1 : Nouer des coopérations permanentes avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur de l'Europe du Nord

Au-delà des initiatives existantes, l'enjeu consiste à construire des partenariats permanents permettant dans un premier temps de valoriser la complémentarité des dispositifs de recherche et d'enseignements existants, de favoriser les échanges autour de programmes de travail circonscrits, d'instaurer une mobilité des étudiants et des chercheurs dans ce nouvel espace. Ces nouvelles actions pourront bénéficier de financements européens dans le cadre des programmes INTERREG.

La coopération pourra être étendue au cas par cas avec les régions françaises limitrophes (Picardie, Champagne Ardennes, Haute Normandie et Basse Normandie) et avec les régions limitrophes des partenaires transfrontaliers du Nord Pas de Calais (Pays-Bas, Ruhr etc.)

Leviers envisagés :

- Créer un comité de réflexion transfrontalier pour définir les ambitions et les moyens associés à l'horizon 2020 et 2030 pour la création d'un espace universitaire et de recherche dans le cadre de l'Euro-Région,
- Favoriser la mise en œuvre de réseaux thématiques euro régionaux de recherche dans des domaines d'intérêt des territoires concernés,
- Soutenir des projets de recherche d'excellence associant les différents partenaires euro régionaux pour s'inscrire dans des appels à projet européens ou internationaux,
- Développer une politique d'accueil de jeunes chercheurs intéressés à la construction de cet espace transfrontalier d'enseignement et de recherche
- S'appuyer sur les deux Groupements Européen de Coopération Territoriales (GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale qui prévoient dans leur programmation stratégique 2014 2020 une action « jeunesse en mouvement » visant à renforcer la performance et l'attractivité

internationale des établissements d'enseignement supérieur, à accroître la qualité de tous les niveaux d'éducation de l'UE en promouvant la mobilité des étudiants et des apprentis et à améliorer la situation des jeunes face à l'emploi.

4.2.4.2- Objectif 2 : Créer un espace transfrontalier intégré d'enseignement supérieur et de recherche

L'instauration de partenariats permanents doit précéder la constitution d'un espace intégré transfrontalier d'enseignement supérieur et de recherche qui témoigne d'une véritable mise en réseau des différentes universités de l'Euro-région : moyens, programme de développement stratégique, outils pédagogiques etc.

Cette mise en commun permettra de stimuler la réflexion sur le contenu et la qualité des diplômes, de rendre par le mécanisme de la co-diplômation, extrêmement attractif pour les étudiants comme pour leurs employeurs potentiels, la perspective d'étudier dans le Nord Pas de Calais.

Leviers envisagés :

- Soutenir la mobilité des étudiants, des professeurs et des chercheurs (créations de bourses de mobilité euro-régionales, renforcement de la politique d'accueil et d'intégration des étudiants transfrontaliers, développement des visio-conférences etc.),
- Développer progressivement les co-diplômations ou doubles diplômes à partir du niveau master et les thèses en co-tutelles en particulier dans les domaines d'intérêt transfrontaliers,
- Renforcer les coopérations entre les bibliothèques pour favoriser l'accès aux ouvrages et bases de données,
- Capitaliser et diffuser des pratiques pédagogiques innovantes en s'appuyant sur les nouvelles technologies

4.2.4.3- Objectif 3 : Promouvoir le développement et le rayonnement du « Réseau Nord Européen des Universités »

La création d'un « Réseau Nord Européen des Universités » ou autre appellation, son institutionnalisation au sens juridique du terme, témoignera de l'engagement de toutes les institutions et à s'associer à l'international pour faire la promotion d'un nouvel espace intégré nord européen de recherche et d'enseignement.

Ce réseau constituera par ailleurs un interlocuteur privilégié des acteurs économiques intéressés au transfert de technologie, à l'innovation et des investisseurs à la recherche de placements dans des secteurs en émergence.

Leviers envisagés:

- Soutenir les initiatives de coopération transfrontalière dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- Encourager l'apprentissage à un niveau soutenu des 3 langues du réseau,
- Promouvoir sur chaque site universitaire les enseignements dans les 3 langues du réseau,
- Initier une politique de promotion commune à l'international pour attirer des étudiants et des jeunes chercheurs du monde entier,
- Offrir une carte des formations et des diplômes reconnues par les employeurs des 3 pays,
- Renforcer les partenariats et échanges avec les entreprises au service de l'innovation et du transfert de technologie,
- Nouer des échanges de bonnes pratiques avec les autres réseaux universitaires transfrontaliers (Université de l'Öresund, UNISKA, ALMA, EUCOR ou Université du Lac de Constance etc.)

5- La Gouvernance

La gouvernance du schéma permettra d'assurer l'articulation et la complémentarité des initiatives propres à chaque groupe d'acteurs : Etat, Région, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités territoriales et leurs groupements et représentants du monde économique. La gouvernance pourra évoluer à la lumière des conclusions des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du nouveau cadre législatif souhaité par le Gouvernement.

Les organes de gouvernance du Schéma auront pour mission première de suivre les réalisations du schéma et d'assurer la concertation des acteurs intéressés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La gouvernance se déclinera en un **Bureau** chargé principalement de préparer la **Conférence régionale** de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Bureau sera composé de représentants des Collectivités territoriales, dont la Région, du PRES et de l'Etat (DRRT, Rectorat, SGAR). Sa composition pourra évoluer au fur et à mesure de la mise en place du Schéma.

Le Bureau préparera la conférence régionale du SRESR et assurera le suivi opérationnel de la réalisation du schéma. Il réalisera également l'articulation avec les autres schémas, dont le SRDE (piloté par la Région) et la Stratégie Recherche Innovation-Spécialisation Intelligente SRI-SI (co-pilotée par l'Etat et la Région).

La conférence régionale du schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche se réunira régulièrement. Elle permettra d'effectuer un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du schéma, de déterminer de nouvelles orientations collectives, d'établir un compte consolidé des financements des différents partenaires du schéma.

Elle sera ouverte très largement à l'ensemble des acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche (laboratoires, universités, grandes écoles, établissements de recherche – chercheurs, enseignants, étudiants, représentants syndicaux, etc.), à la société civile, au monde économique et aux collectivités territoriales, dans un souci de favoriser les interactions et l'inscription dans une démarche commune.

